RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit RETAIN A Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001030

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #30129

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposi-

tion répétée

: Catégorie 2 (Thyroïde, Système nerveux)

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thy-

roïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières.

Intervention:

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron- methyl	101200-48-0	16.65
Thifensulfuron-methyl	Thifensulfuron- methyl	79277-27-3	33.35

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en

position de réanimation.

Appeler immédiatement un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Garder la personne tranquille.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Retirez les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition

professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail. Portez des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques pour éviter le contact avec la peau en fonction de l'étendue de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition au matériau ne peut être évitée pendant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier en matériau résistant aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène (PE) suffiront. Les combinaisons de PE doivent être jetées après utilisation si elles sont contaminées. En cas d'exposition excessive ou prolongée, une combinaison de stratifié barrière peut être néces-

saire

Vêtements étanches

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vête-

ments contaminés avant la réutilisation.

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées

sur le lieu de travail.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédia-

tement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : légère, acide

Seuil de l'odeur : Sans objet Donnée non disponible

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

pH : env. 9.2 - 9.8 (20 °C)

Concentration: 10 g/l

Point/intervalle de fusion : Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : N'entretient pas la combustion.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 692 kg/m3tassé

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Non disponible pour ce mélange.

Température d'auto-

inflammation

: 385 °C

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Taille des particules : Donnée non disponible

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: méthode de la dose fixe

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023 1.0

Produit:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation des yeux

Directives du test 405 de l'OECD Méthode

(Information concernant le produit lui-même) Remarques

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Type d'essai Essai de maximisation

Espèce Cobave

Évaluation Pas un sensibilisateur cutané.

US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600 Méthode

Résultat Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

Remarques (Information concernant le produit lui-même)

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Evaluation

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations

animales.

Thifensulfuron-methyl:

Génotoxicité in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets muta-

gènes

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimenta-

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

tions animales.

Thifensulfuron-methyl:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction

- Évaluation Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le dé-

veloppement du foetus., N'a pas montré d'effets tératogènes

lors des expérimentations animales.

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations

- Évaluation animales.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thyroïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Remarques : Se reporter aux données sur la toxicité aiguë et/ou la toxicité

par doses répétées pour plus d'informations sur les organes

cibles si applicable.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin LOAEL : 80 mg/kg

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Rat

LOAEL : env. 200 mg/kg

Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Symptômes : Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 130 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 130 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0029 mg/l

Point final: Fronde

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2 Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Course a miormation. Rapport a une ctude interne.

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 0.16 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 112.2 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0208 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

114 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo gairdneri): 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 470 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (algue verte): 0.0159 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

1.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 1.3 µg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Salmo gairdneri): 250 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.6 mg/l

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 2,000 mg/kg

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 7.1 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à

partir du composant actif.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %

Durée d'exposition: 28 d

Thifensulfuron-methyl:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans

l'eau et le sol aérobies.

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.38

Thifensulfuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Thifensulfuron-methyl:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 28.3, log Koc: 1.45

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Risques pour l'Environnement

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où

l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023 1.0

pement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les

déchets et les déchets dangereux.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe 9

Risque subsidiaire ENVIRONM.

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3077

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

ment

956

956

oui

15 / 18

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assuiettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation: DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

RETAIN A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/17/2023 50001030 Date de la première parution: 08/17/2023

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation
© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique